

**FINB BMO TIPS à court terme - parts couvertes
ZTIP.F**
Gestionnaire : BMO Gestion d'actifs inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FINB BMO TIPS à court terme - parts couvertes. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Gestion d'actifs inc. au 1 800 361-1392 ou à l'adresse bmo.etsf@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/fnbjuridique.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	14 janvier 2021	Gestionnaire du fonds :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale au 30 novembre 2021 :	117,7 millions de dollars	Gestionnaire de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,17 %	Distributions :	Chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre (revenu net et/ou remboursement de capital) et en décembre (gains en capital nets réalisés)

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 novembre 2021)

Symbole boursier :	ZTIP.F	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 novembre 2021)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations liées à l'inflation du gouvernement américain, déduction faite des frais. À l'heure actuelle, le FNB cherche à reproduire le rendement de l'indice Bloomberg US Government Inflation-Linked 0-5 Year Bond (l'« indice »). L'indice vise à mesurer le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir une durée variant entre 0 et 5 ans et un encours supérieur à 500 millions de dollars américains et le capital et les intérêts doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains. Pour ses parts couvertes, le FNB investira également dans des instruments dérivés ou utilisera de tels instruments pour tenter de couvrir son exposition au dollar américain.

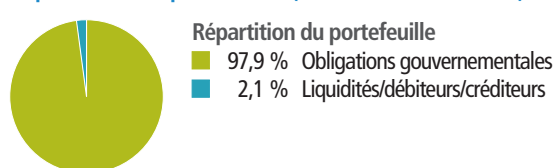
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 novembre 2021. Ces placements changeront en fonction des modifications apportées à l'indice.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2021)

1. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,375 %, 15 juill. 2023	6,4 %
2. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,250 %, 15 janv. 2025	6,2 %
3. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,625 %, 15 janv. 2024	6,1 %
4. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,375 %, 15 juill. 2025	5,8 %
5. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,625 %, 15 avril 2023	5,8 %
6. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15 juill. 2024	5,8 %
7. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15 avril 2022	5,5 %
8. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15 juill. 2022	5,5 %
9. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15 janv. 2022	5,3 %
10. Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15 oct. 2024	5,1 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 57,5 %

Nombre total de placements : 20

Répartition des placements (au 30 novembre 2021)


Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

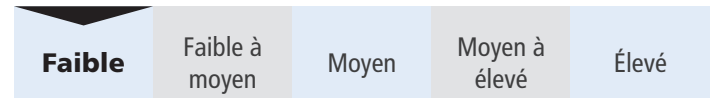
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMO Gestion d'actifs inc. estime que la volatilité de cette parts couvertes du FNB est **faible**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation de BMO Gestion d'actifs inc.

Ce niveau est généralement établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette rubrique présente le rendement des parts couvertes du FNB au cours des dernières années, calculé en utilisant la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Cette rubrique présente le rendement des parts couvertes du FNB au cours des dernières années civiles. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette rubrique présente le meilleur et le pire rendement des parts couvertes du FNB sur trois mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une année civile.

Rendement moyen

Cette rubrique présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement fictif de 1 000 \$ dans des parts couvertes du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le FNB n'a pas encore terminé une période de 12 mois consécutifs.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu
- souhaitent obtenir une exposition à un portefeuille diversifié de titres du Trésor à court terme protégés contre l'inflation (TIPS)
- peuvent assumer un risque de placement faible (c'est-à-dire que vous êtes disposé à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement à court terme).

! Les parts couvertes sont destinées aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements mondiaux tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 30 juin 2021, les frais du FNB s'élevaient à 0,17 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,17 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	—
Frais du FNB Les frais du FNB correspondent à la somme du RFG et du RFO.	0,17 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BMO Gestion d'actifs inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

BMO Gestion d'actifs inc.
First Canadian Place
100 King Street West, 43rd Floor
Toronto (Ontario)
M5X 1A1

Numéro sans frais 1 800 361-1392
www.bmo.com/fnbjuridique
Courriel : bmo.efs@bmo.com

Les Fonds négociables en bourse BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

BLOOMBERG^{MD} et l'indice sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et des membres de son groupe, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement, « Bloomberg »), et ont été concédées sous licence à certaines fins par BMO Gestion d'actifs inc.

Bloomberg ne parraine pas le FNB, ne le garantit pas, ne le vend pas ni n'en fait la promotion. Bloomberg ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties du FNB ou aux membres du public au sujet de l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le FNB en particulier. Le seul lien qui unit Bloomberg à BMO Gestion d'actifs inc. se résume à l'octroi de licences à l'égard de certaines marques de commerce, dénominations commerciale et marques de service et à l'égard de l'indice, qui est établi, composé et calculé par BISL sans égard à BMO Gestion d'actifs inc. ou au FNB. Bloomberg n'est pas tenue de tenir compte des besoins de BMO Gestion d'actifs inc. ou des propriétaires du FNB lorsqu'elle établit, compose ou calcule l'indice. Bloomberg n'est pas chargée d'établir le moment où les parts du FNB seront émises ni d'établir leur prix ou leur volume à l'émission et n'a pas participé à leur établissement. Bloomberg n'a aucun obligation ou responsabilité, notamment envers les clients du FNB, à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation du FNB.